



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4148

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Villeurbanne**

objet : **Installation d'une station de gaz naturel pour véhicules (GNV) au sein du site de Krüger - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Baume

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme lehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 20 janvier 2020**Délibération n° 2020-4148**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Installation d'une station de gaz naturel pour véhicules (GNV) au sein du site de Krüger - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La mobilité motorisée, fondée quasi-exclusivement sur le pétrole, présente un risque systémique fort de par le caractère épuisable et la forte volatilité des prix de cette ressource, qui fragilise les ménages et les entreprises. Elle contribue également fortement aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques sur l'agglomération (31 % des GES, 1/3 des particules fines, 2/3 des oxydes d'azote). Il importe donc d'évoluer vers un système énergétiquement durable et respectueux de l'environnement en diversifiant le mix énergétique pour accroître la sécurité d'approvisionnement et en favorisant l'essor des énergies renouvelables. Ainsi, dans son scénario énergétique 2050, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) envisage à horizon 2050 une évolution du parc de véhicules constitué d'1/3 de véhicules électriques, 1/3 de véhicules hybrides rechargeables et 1/3 de véhicules au gaz ou biogaz. Pour favoriser ce changement, les institutions publiques doivent soutenir l'émergence des nouvelles filières telles que le véhicule électrique et la mobilité gaz.

La Métropole de Lyon, consciente de ces enjeux, s'est engagée dans le cadre du schéma directeur des énergies (SDE) dans une démarche visant à développer une filière locale de production de biométhane. Ainsi, en soutenant la mobilité GNV et une filière locale de production de biométhane, la Métropole et ses partenaires s'engagent dans une démarche cohérente, énergétiquement durable, respectueuse de l'environnement et bénéficiant économiquement au territoire, s'inscrivant ainsi dans les principes de l'économie circulaire.

En parallèle, la Métropole, compétente en matière de lutte contre la pollution de l'air, a lancé en 2016 une démarche d'amélioration de la qualité de l'air, visant à protéger la santé des populations, à travers un plan d'actions intitulé "plan Oxygène", qui comporte des volets d'action dans le secteur des transports et de la mobilité. Il est notamment envisagé la création d'une zone à faibles émissions (ZFE) où des restrictions d'accès seront appliquées pour les véhicules professionnels les plus anciens et les plus polluants, après concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

La Métropole a engagé, en 2017, une 1^{ère} acquisition de bennes à ordures ménagères (BOM) en GNV en remplacement de véhicules diesel et continue à faire évoluer son parc annuellement avec ce carburant. Or, l'avitaillement de ces véhicules ne peut aujourd'hui se faire uniquement via des stations privées et la croissance du parc amène de fortes contraintes quant à la qualité et au délai d'avitaillement : faible nombre de stations sur la Métropole, dépendance du flux d'utilisation par d'autres véhicules (particuliers et professionnels) de ces stations, distance des stations par rapport aux dépôts de collecte, volatilité du prix public du carburant, pénuries éventuelles des fournisseurs.

II - Projet

Afin de sécuriser l'avitaillement des BOM de la Métropole, il est proposé d'engager la création d'une station GNV au sein du site de Krüger à Villeurbanne, point de départ de la collecte pour les secteurs nord-ouest et est de la Métropole.

Elle complètera la station diesel, l'objectif étant de conserver une mixité des types de carburants utilisés par le parc de BOM Métropole.

La station sera configurée avec 33 postes de charge lente de 7 heures et une possibilité d'évolution sur 49 postes. Les postes de charge lente, positionnés au droit des stationnements de BOM permettent d'assurer le remplissage pendant l'arrêt quotidien des véhicules (début d'après-midi jusqu'au début de matinée suivant). Une piste de charge rapide permet de compléter le dispositif.

À terme, les véhicules en GNV de la flotte de véhicules légers de la Métropole pourraient également profiter des bornes de charge rapide de cette station.

III - Coût

Le budget prévisionnel de l'opération en investissement est le suivant :

- études préalables - diagnostics - prestations intellectuelles : 140 820 € HT soit 168 984 € TTC,
- travaux (génie civil, VRD, installations tuyauteries alimentation gaz, compression stockage, électricité) et aléas : 1 231 630 € HT soit 1 477 956 € TTC.

Total du montant à individualiser : 1 646 940 € TTC.

Sur la base d'un amortissement de 15 ans, le coût global au kilogramme de gaz (équivalent à un litre de gasoil), revient à 0,75 € alors que le prix du gasoil est aujourd'hui de 1,162 € le litre.

Ainsi, fin 2021 et avec une consommation annuelle estimée à 420 000 kg de gaz, une flotte de 33 BOM GNV permettrait une économie potentielle de 173 kg/an par rapport à une motorisation diesel.

À l'horizon 2024, 49 véhicules GNV (consommation estimée à 645 000 kg) permettrait une économie potentielle de 265 000 € par an, sous réserve d'évolution des prix des carburants et des taxes associées.

IV - Calendrier

Le calendrier prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

- études janvier 2020 - avril 2020,
- processus de consultation des entreprises : mai 2020 - décembre 2020,
- début des travaux : 1^{er} trimestre 2021,
- livraison : 4^{ème} trimestre 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Le conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole entendu ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve l'installation d'une station GNV au sein du site de Krüger à Villeurbanne.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P25 - Gestion des déchets - opération n° 6P25O7740 pour un montant de 1 646 940 € TTC en dépenses, à la charge du budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.